

3- TARIFS AIRE DE CARENAGE (hors taxes)

Opérations de levage PORTIQUE 20 T

Longueur du bateau	base de calcul	Client*
jusqu' à 6,50 m	1/2 levage / mise à sec/ mise à l'eau	54,63
6,51 m à 8 m	1/2 levage / mise à sec/ mise à l'eau	79,53
8,01 m à 9,5 m	1/2 levage / mise à sec/ mise à l'eau	123,06
9,51 m à 11 m	1/2 levage / mise à sec/ mise à l'eau	133,38
11,01 m à 13 m	1/2 levage / mise à sec/ mise à l'eau	140,11
13,01 m à 15 m	1/2 levage / mise à sec/ mise à l'eau	160,95
15,01 m à 18 m	1/2 levage / mise à sec/ mise à l'eau	198,81
18,01 m à 24 m	1/2 levage / mise à sec/ mise à l'eau	284,02
Au-delà de 24,01 m	1/2 levage / mise à sec/ mise à l'eau	Sur devis

*La redevance est majorée du 50% lorsque les opérations de levage sont effectuées en dehors des heures de levage, le samedi matin et dans le cadre de la continuité de service de l'aire de carénage, précisées au règlement d'exploitation, et de 100% en dehors des heures d'ouverture.

- Pour les usagers titulaires d'un contrat d'amarrage annuel sur le port de plaisance de Sète : Remise de 10% sauf du 01/09 au 28/02 application d'une remise de 20%

- Pour les pêcheurs titulaires d'un contrat d'amarrage sur le port de pêche de Sète Frontignan et dont le CA annuel le plus récent à la Criée de Sète est supérieur à 40KC : Exonération annuelle d'un levage, d'une mise à terre avec un stationnement maximum de 7 jours

Stationnement sur terre-plein par jour pour le 20 T

Longueur du bateau	Navire	Au-delà de 10 jours
jusqu' à 8 m	8,17	17,30
8,01 m à 9,5 m	9,60	23,06
9,51 m à 11 m	10,58	28,84
11,01 m à 13 m	11,05	34,59
13,01 m à 15 m	14,41	43,24
15,01 m à 18 m	17,30	57,65
18,01 m à 24 m	23,06	69,18
Au-delà de 24,01 m		Sur devis

- Franchise de 2 jours pour les navires <11 mètres

- Franchise de 3 jours pour les navires >11,01 mètres et < 18 mètres

- Franchise de 4 jours pour les navires >18,01 mètres

Les franchises ci-dessus seront augmentées de 2 jours du 1/09 au 28/2 pour la plaisance et la pêche.

Autres tarifs pour le 20 T

nature	base de calcul	Clients
Intervention d'urgence ⁽¹⁾	forfait	284,01
Intervention samedi matin	Majoration 50% du levage avec un min de 250€	
Annulation de commande (à 2 jours de l'opération)	Par annulation	106,83
Non-respect règlement d'exploitation	Par infraction	565,23
Nettoyage aire de carénage ⁽²⁾	forfait	57,65
Location d'échelle ⁽³⁾	par jour et par échelle	2,26
Location nettoyeur haute pression	forfait	40,70
location élévateur avec chauffeur	par heure	69,21
Frais administratifs	par facture	12,50
Matage/dématage ⁽⁴⁾ (Par mât et n'excédant pas 1 Heure)	Longueur mât < 10 mètres	41,42
	10 mètres < longueur mât < 20 mètres	61,56
	Longueur mât > 20 mètres	70,52
Redevance environnementale ⁽⁵⁾		8,00
Manutention grue auxiliaire	Par demi-heure d'utilisation	33,58

⁽¹⁾ En cas d'intervention d'urgence En cas d'intervention d'urgence (opérations de levage effectuées dans le cadre d'un sinistre comme précisé au règlement d'exploitation)

⁽²⁾ Dans le cas où l'usager ne respecterait pas les prescriptions du règlement d'exploitation relatives au nettoyage de l'aire de carénage

⁽³⁾ Le matériel loué doit être rendu dans le même état, dans le cas contraire le matériel est facturé à son prix d'achat + 10%

⁽⁴⁾ Au-delà d'1 heure, supplément de 16€ par demi-heure

⁽⁵⁾ Sauf pour les bateaux s'acquittant de la redevance de gestion des déchets dans le cadre du PRTD

Autres tarifs pour le 20 T perçus pour le compte du syndicat de l'Union des Patron Pêcheurs Sète Môle*

Location machine à carénier (200 bars)	forfait	65,00
location échafaudage	par jour et par échafaudage	117,00

*Une remise de 20% pour les bateaux s'acquittant de la redevance de gestion des déchets dans le cadre du PRTD

REÇU EN PREFECTURE

cheurs Sète Môle sera appliquée

le 18/12/2025

Application gérée par le port

195_DE-051-5117#0595-21251212-DELIE4_15_

Exécutoire le 18 DEC. 2025

3- TARIFS AIRE DE CARENAGE (hors taxes)

Opérations de levage PORTIQUE 300 T

Longueur du navire	Base de calcul	Client	Majoration 50%	Majoration 100%
de 12 mètres à 16,99 mètres	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	391,74	587,61	783,48
de 17 mètres à 20,99 mètres	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	503,67	755,50	1007,33
de 21 mètres à 24,99 mètres	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	637,98	956,97	1275,98
de 25 mètres à 27,99 mètres ⁽¹⁾	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	810,29	1215,44	1620,58
de 28 mètres à 30,99 mètres ⁽¹⁾	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	990,29	1485,44	1980,58
de 31 mètres à 33,99 mètres ⁽¹⁾	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	1190,29	1785,44	2380,58
de 34 mètres à 36,99 mètres ⁽¹⁾	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	1490,29	2235,44	2980,58
Au-delà de 37 mètres ⁽²⁾	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	1890,29	2835,44	3780,58

*La redevance est majorée du 50% lorsque les opérations de levage sont effectuées en dehors des heures de levage, le samedi matin et dans le cadre de la continuité de service de l'aire de carénage, précisées au règlement d'exploitation, et de 100% en dehors des heures d'ouverture.

- Application d'une remise de 25% pour les bateaux de pêche s'acquittant de la REPP au port de pêche de Sète et réalisant un CA supérieur à 40K€ à la Criée de Sète.

- Application d'une remise de 25 % pour les usagers titulaires d'un contrat d'amarrage annuel sur le port de plaisance de Sète

⁽¹⁾ Application d'une remise de 10% pour les navires de pêche ayant un contrat d'amarage dans le port de pêche de Sète-Frontignan.

(2) Application d'une remise de 20% pour les navires de pêche ayant un contrat d'amarage dans le port de pêche de Sète-Frontignan

Stationnement sur terre-plein par jour pour le 300 T

Longueur du navire	Base de calcul	Client
Stationnement sur terre-pleins	par jour	40,3
Au-delà de 7 jours ⁽³⁾	par jour	143,3
Au-delà de la date prévue de remise à l'eau	par jour	275,6

⁽³⁾ Application d'une remise de 25% pour les bateaux de pêche réalisant un CA supérieur à 400€ à la Criée de Sète

Autres tarifs pour le 300 T

Intervention d'urgence ⁽¹⁾	forfait	621,4
Fourniture d'eau douce	forfait 10m3	25,5
Fourniture d'électricité	forfait de 100 kw	36,6
Nettoyage aire de carénage ⁽²⁾	forfait	70,7
redevance environnementale ⁽³⁾	1/2 m ³	67,8
Annulation de commande ⁽⁴⁾	Par annulation	353,5
location élévateur avec chauffeur	par heure	69,2
Location d'échelle ⁽⁵⁾	par jour et par échelle	2,2
Manutention grue auxiliaire	par heure d'utilisation	69,3
Non-respect du règlement d'exploitation	Par infraction	565,2
Location Terre plein	par jour	18,0

⁽¹⁾ En cas d'intervention d'urgence (opérations de levage effectuées dans le cadre d'un sinistre comme précisé au règlement d'exploitation)

(2) Facturé systématiquement

⁽³⁾ Sauf pour les bateaux s'acquittant de la redécharge de gestion des déchets dans le cadre du PRTD.

(4) En cas de décisitement à moins de 30 jours ouvrables de la date de mise à terre

(5) Le matériel levé doit être rendu dans le même état, dans le cas contraire le matériel est facturé à son prix d'achat + 10%.

Autres tarifs pour le 300 T percus pour le compte du syndicat de l'Union des Patrons Pêcheurs Sète Môle

Autres tarifs pour le 300 t perçus pour le compte du syndicat de l'Union des travailleurs de la construction et de l'industrie

Location machine à carénier (200 bars)	forfait	65,00
location échafaudage	par jour et par échafaudage	117,00

*Une remise de 30% pour le port de la carte de pêche à la ligne. Pêcheurs Sète Môle sera appliquée.

Digitized by srujanika@gmail.com

ANSWERING SERVICE REQUESTS

Exécutoire le 18 DEC. 2025

A hand-drawn diagram consisting of several black lines. It features a diagonal line sloping upwards from left to right. A wavy line is drawn across this diagonal line, with its peaks pointing downwards. To the left of the diagram, there is a small bracket-like shape. To the right, a curved line extends from the top right towards the middle of the wavy line.